



Assemblée générale

Distr. générale
12 février 2015

Soixante-neuvième session
Point 19, c, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2014

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/69/468/Add.3)]

69/218. Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 52/200 du 18 décembre 1997, 53/185 du 15 décembre 1998, 54/220 du 22 décembre 1999, 55/197 du 20 décembre 2000, 56/194 du 21 décembre 2001, 57/255 du 20 décembre 2002, 59/232 du 22 décembre 2004, 61/199 du 20 décembre 2006, 63/215 du 19 décembre 2008, 65/158 du 20 décembre 2010 et 67/208 du 21 décembre 2012, ainsi que les résolutions 1999/46 du 28 juillet 1999, 1999/63 du 30 juillet 1999 et 2000/33 du 28 juillet 2000 du Conseil économique et social, et prenant en considération toutes les autres résolutions pertinentes,

Notant qu'El Niño est un phénomène récurrent dont les effets dévastateurs exposent l'homme à de graves risques,

Réaffirmant qu'il importe d'élaborer des stratégies nationales, sous-régionales, régionales et internationales pour prévenir, limiter et réparer les dégâts causés par les catastrophes naturelles résultant du phénomène El Niño,

Notant que les progrès technologiques et la coopération internationale ont renforcé les capacités de prévision du phénomène El Niño et, donc, la possibilité de prendre des mesures préventives pour en atténuer les effets néfastes,

Tenant compte du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »¹, de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable², du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)³, en particulier de l'alinéa *i* de son paragraphe 37, et du document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement,

¹ Résolution 66/288, annexe.

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

³ *Ibid.*, résolution 2, annexe.



intitulé « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) »⁴,

Réaffirmant la Déclaration de Hyogo⁵ et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes⁶,

Notant que le Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général a terminé ses travaux et se félicitant de la contribution qu'il apporte à la dynamique politique amorcée dans la lutte contre les changements climatiques,

Constatant l'importance du travail accompli pour intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique à l'ensemble des actions de développement durable, compte tenu notamment des incidences futures d'El Niño sur l'une et l'autre,

Sachant que le phénomène El Niño devrait se produire à la fin de 2014 ou au début de 2015 et avoir un impact planétaire,

Sachant également que la plupart de ses effets négatifs se feront sentir dans les pays en développement,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes⁷, en particulier de son annexe, intitulée « Compte rendu actualisé sur la coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño/La Niña », et demande à la communauté internationale de se mobiliser davantage pour aider les pays touchés par ce phénomène ;

2. *Salue* les efforts soutenus que font les Gouvernements équatorien et espagnol, l'Organisation météorologique mondiale et le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour appuyer le Centre international de recherche sur El Niño de Guayaquil (Équateur) et les engage, de même que les autres membres de la communauté internationale, à continuer d'apporter leur contribution au développement du Centre ;

3. *Se félicite* des activités menées jusqu'à présent pour renforcer le Centre international de recherche sur El Niño, en collaboration avec les centres de surveillance internationaux, notamment les instituts océanographiques nationaux, et encourage la poursuite des actions visant à mieux faire reconnaître le Centre et à accroître l'appui qui lui est apporté aux niveaux régional et international ainsi qu'à mettre au point à l'intention des décideurs et des autorités nationales des moyens de réduire l'impact du phénomène El Niño ;

4. *Prend note* de la contribution du Centre international de recherche sur El Niño, centre de documentation sur ce phénomène, qui a notamment mis en place une nouvelle base de données climatiques pour les pays sensibles au phénomène d'oscillation australe El Niño, mené des travaux de recherche appliquée sur le changement climatique et des évaluations de la vulnérabilité dans les hautes terres, les zones côtières, les zones marines protégées et les zones urbaines et formé des spécialistes dans les Amériques, et l'encourage à faire connaître ses meilleures pratiques et les enseignements tirés de ses activités aux centres climatiques situés dans les autres régions touchées par El Niño ;

⁴ Résolution 69/15, annexe.

⁵ A/CONF.206/6, chap. I, résolution 1.

⁶ Ibid., résolution 2.

⁷ A/69/364.

5. *Prend note également* du concours que le Centre international de recherche sur El Niño fournit aux gouvernements pour mettre au point des systèmes d'alerte rapide permettant de prendre des mesures préventives de réduction des risques qui contribuent à limiter les conséquences humaines, économiques et écologiques que peut avoir le phénomène ;

6. *Salue* l'appui technique et scientifique que l'Organisation météorologique mondiale apporte à l'établissement de prévisions saisonnières et mensuelles coordonnées au plan régional, et en particulier la mise en place d'un mécanisme de concertation pour les mises à jour sur l'évolution d'El Niño et de La Niña, auquel contribuent plusieurs centres climatiques, dont le Centre international de recherche sur El Niño ;

7. *Encourage*, à cet égard, l'Organisation météorologique mondiale à continuer de renforcer la collaboration et l'échange de données et d'informations avec les organismes compétents ;

8. *Note* que la troisième Conférence internationale sur le phénomène El Niño-oscillation australe, tenue à Guayaquil du 12 au 14 novembre 2014, a été l'occasion de faire le point des avancées de la recherche sur le phénomène El Niño, d'étudier les liens entre climat et société et d'échanger des données d'expérience sur les méthodes d'évaluation de la vulnérabilité à ce phénomène ;

9. *Se félicite* de la convocation de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra à Sendai (Japon) du 14 au 18 mars 2015, et prend note des travaux préparatoires en cours à Genève ;

10. *Demande* au Secrétaire général et aux organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies, en particulier ceux qui participent à la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, de même qu'à la communauté internationale, de prendre les mesures qui pourraient être nécessaires pour améliorer encore les services fournis par le Centre international de recherche sur El Niño, et encourage la communauté internationale à fournir une assistance scientifique, technique et financière et à apporter sa coopération à cette fin, ainsi qu'à renforcer, le cas échéant, les autres centres qui se consacrent à l'étude du phénomène El Niño ;

11. *Demande* à la communauté internationale de fournir d'urgence un appui financier et technique aux pays susceptibles d'être touchés par le phénomène El Niño et de les aider à renforcer leurs capacités d'y faire face ;

12. *Souligne* qu'il importe de maintenir le système d'observation du phénomène d'oscillation australe El Niño, de poursuivre les recherches sur les phénomènes météorologiques extrêmes, d'améliorer les techniques de prévision et d'élaborer des politiques appropriées pour atténuer les effets du phénomène El Niño et des autres phénomènes météorologiques extrêmes, et insiste sur la nécessité de continuer à développer et renforcer ces capacités institutionnelles dans tous les pays, en particulier les pays en développement ;

13. *Prie* le Secrétaire général de consacrer à l'application de la présente résolution une section du rapport qu'il lui présentera à sa soixante et onzième session au titre de la question subsidiaire intitulée « Stratégie internationale de prévention des catastrophes », de la question intitulée « Développement durable ».

75^e séance plénière
19 décembre 2014